

PARLONS

RÉGIME DE RETRAITE

PLACEMENTS DE LA CAISSE DE RETRAITE QUESTIONS ET RÉPONSES

1. Qui place les fonds?

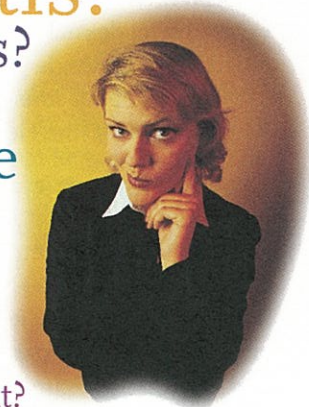
2. Où sont-ils investis?

3. À qui revient-il de prendre des décisions?

4. Quel est le rôle du Conseil consultatif des pensions à l'égard de la caisse de retraite?

5. À quel moment puis-je m'attendre à recevoir de l'information sur la caisse de retraite? Sera-t-elle envoyée à intervalles réguliers?

6. Quelle somme le gouvernement a-t-il transférée jusqu'à maintenant? Quel montant reste-t-il à recevoir et à quel moment sera-t-il transféré?



Réponses

1 • LES FONDS sont placés par un certain nombre de gestionnaires de placements professionnels sélectionnés à l'externe par le Comité de placement. (Ce comité est formé d'un groupe d'experts en matière d'investissement, dont un membre est proposé par les syndicats ou associations.) Ces gestionnaires sont sélectionnés en fonction de leur dossier d'antécédents de rendement et de leurs connaissances de la catégorie de placement spécifique dont ils sont responsables.

2 • LA MAJORITÉ des fonds sont placés dans les marchés boursiers canadien et étranger alors qu'un plus faible pourcentage est investi dans le marché des obligations et les placements à court terme.

3 • IL REVIENT aux gestionnaires de placements de prendre les décisions quotidiennes en la matière, mais ce, en respectant les directives précises du Comité de placement. Par ailleurs, la stratégie de placement générale, la composition de l'actif et la politique de placement relève de la compétence du Conseil d'administration de Postes Canada.

4 • AU CHAPITRE de la caisse de retraite, le Conseil consultatif des pensions a la responsabilité d'examiner, au moins une fois l'an, les aspects financiers de la caisse. Il veille également à la promotion du Régime. Le Conseil n'assume aucune responsabilité à l'égard de l'instauration de politiques de placement ou de l'administration de la caisse de retraite.

5 • UN RAPPORT annuel sur la caisse de retraite sera distribué à tous les employés à compter de 2002. Ce rapport renfermera de l'information sur le rendement général de la caisse ainsi que sur son rendement par catégorie d'actif. Il contiendra en outre des renseignements généraux sur l'administration de la caisse de retraite.

6 • AU 31 MARS 2001, environ un milliard de dollars avaient été transférés du Conseil du Trésor à la caisse de retraite de Postes Canada. Le transfert des quelque six milliards qui restent s'effectuera au cours de la prochaine année.

L' élection est maintenant terminée et les représentants ont été choisis. Nous avons reçu plus de 11 000 bulletins de vote valides au nom des 90 candidats et candidates qui étaient en lice pour les postes de représentants des employés au sein du Conseil consultatif des pensions.

Il convient de féliciter les deux gagnants du scrutin. **C. Dereck L. Millar**, trésorier de la Société, au siège social, qui a été élu le représentant des personnes participant au Régime sans être représentées par un agent négociateur. **William R. Price**, directeur, Stratégie économique et réglementation, également du siège social, qui représentera quant à lui tous les employés qui participent au Régime de retraite.

Comme vous le savez sans doute, le Conseil consultatif des pensions est formé de 16 membres : cinq sont nommés par Postes Canada, huit par les syndicats ou associations et trois sont élus par les membres (voir le graphique ci-dessus). Maintenant que les deux postes élus sont comblés, le poste qui reste à pourvoir – un représentant pour tous les membres retraités – fera bientôt l'objet d'une élection.

“ J'aimerais remercier sincèrement les candidats et les candidates qui ont participé à cette élection ”, de dire Patrick Tardif, directeur général, Division des pensions, et président du Conseil consultatif. “ Tous nous sommes déterminés à faire en sorte que notre nouveau régime atteigne les meilleurs résultats pour tous les participants au régime. ”

Le Conseil est chargé notamment :

- ▶ de recommander des mesures afin de mieux faire connaître aux employés le régime de retraite et ses activités;
- ▶ de faire l'examen, au moins une fois l'an, des volets financiers, actuariels et administratifs du régime et de donner des avis au Comité des pensions;
- ▶ d'exercer des fonctions administratives prescrites par la Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension;
- ▶ d'exercer toute autre fonction conférée par Postes Canada et par l'administrateur du régime.

Le Conseil, qui devrait tenir sa première réunion cet été, se réunira par la suite à intervalles réguliers.

Pour obtenir plus d'information sur les activités du Conseil, consultez les prochains numéros de *Parlons régime de retraite*.

Avez-vous d'autres questions?

N'hésitez pas à poser des questions et à nous faire part de vos opinions. Écrivez à l'Administration des avantages sociaux à l'adresse suivante:

**DIVISION DES PENSIONS AU SIÈGE SOCIAL
2701 PROMENADE RIVERSIDE BUREAU B320
OTTAWA ON K1A 0B1**

Vous pouvez également communiquer avec nous par courrier électronique (HO, Pension-Division).
pension.division@postescanada.ca

